

Sedi-pipe :

Fourniture d'un décanteur dépollueur type Sedi-pipe destiné à intercepter la pollution chronique et accidentelle (MES et polluants associés) des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées urbaines.

Le système retenu sera titulaire d'un avis technique en cours de validité et devra permettre une inspection caméra et l'hydrocurage à haute pression (jusqu'à 120 bars) de l'ensemble de l'ouvrage.

L'appareil sera conçu et dimensionné par une note de calcul conformément aux indications mentionnées dans l'avis technique.

Le système est caractérisé par :

- Des boîtes d'inspection ou regards en entrée et sortie de l'ouvrage pour permettre l'accès aux opérations d'entretien. La boîte d'inspection ou regard d'entrée devra être équipée d'une plateforme permettant l'accès aux tubes décanteurs pour les opérations d'inspection. La boîte d'inspection ou le regard de sortie seront équipés d'une siphonide pour stocker et prévenir les risques de pollution par déversement accidentel de liquides légers
- Des tubes de sédimentation en polypropylène d'une longueur utile de 6m, de DN intérieur 400/500/600 selon le prétraitement recherché. Les tubes de sédimentation peuvent s'assembler en longueurs de 6, 12, 18 et 24 m. Chaque tube de sédimentation est équipé d'une grille en partie basse permettant le stockage des boues décantées ainsi que leur non relargage. (Les tubes de sédimentation peuvent être équipés en option d'une grille en partie supérieure pour optimiser la captation des liquides légers)